



PROCES VERBAL REUNION DU BUREAU DIRECTEUR ELARGI MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020 EN VISIO CONFERENCE

Présents connectés : Nicolas MARAIS, Béatrice PETIT, Yannick PETIT, Mathilde DESMEULLES, Didier LEBLANC, Fabrice MAHIEU et David DROULLON.

Invités : Patrick OSOUF, Jean-Pierre ADELIN, Patrick BORDEAU, Philippe LEBRUN, Jean-Luc LIGUORI, Patrick DEMAIRE et Gilles ZMUDA.

Assistent : Corinne LESVENTES – Secrétaire en charge de la COC et Hervé RIGAL – Chargé de développement arbitrage.

Excusées : Morgane LELIEVRE et Jessica BARBIER.

Ordre du Jour :

- 1) Crise sanitaire
- Décisions concernant les clubs situés en zone rouge – niveau « alerte renforcé »
- 2) Point organisation Assemblée Générale électorale de la Ligue

Début de réunion à 20h00 en visio conférence

En préambule, ce Bureau Directeur est élargi aux Présidents de Comités et médecin régional, afin d'échanger et de prendre des décisions liées à la crise sanitaire en Normandie. Les décisions seront en cohérence avec celles prises hier par le Bureau Directeur fédéral pour les clubs évoluant au niveau national.

Le Président la Ligue expose les décisions prises par le ministère des sports concernant les restrictions de la pratique sportive dans les équipements couverts de type X (gymnases) **concernant les communes classées Zones d'Alertes Renforcées (docs joints en annexe).**

- Les mesures prises visent à limiter la propagation du virus dans les lieux clos où la distanciation sociale et le port du masque ne sont pas possibles, les salles de sport et de manière générale toutes les activités sportives en salle à destination d'adultes vont devoir cesser momentanément dans les zones d'alerte renforcée et les zones d'alerte maximale.
- Les gymnases et tous les équipements couverts, comme les salles de sport (ERP de type X) sont donc fermés dans les zones d'alerte renforcée et les zones d'alerte maximale.
- **Toutefois, des publics prioritaires pourront continuer d'y exercer leur pratique d'activité sportive au titre d'une continuité éducative, professionnelle ou de haute performance : scolaires, mineurs pratiquant en association sportive, sportifs de haut niveau et espoirs, sportifs professionnels, personnes en formation professionnelle ou universitaire (STAPS).**

Lors de la réunion du Bureau Directeur fédéral organisé hier en présence des Président.es de Ligues et Médecins régionaux il a été acté les décisions suivantes **concernant les clubs situés en Zone d'Alerte Renforcée**, ayant des équipes +16 ans évoluant au niveau national hors secteur professionnel :

- Report des matchs nationaux à domicile et extérieur hors secteur pro concernant les clubs situés en Zone d'Alerte Renforcée sur les weekends du 3/4 et 10/11 octobre.
- Possibilité offerte pour les clubs situés en Zone d'Alerte Renforcée de délocaliser les matchs à domicile dans une ville voisine qui n'est pas classée en Zone d'Alerte Renforcée.

- Possibilité concernant les clubs situés en Zone d'Alerte Renforcée aussi d'aller jouer les rencontres à l'extérieur à la condition que le club recevant soit d'accord.
- Possibilité aux clubs concernés situés en Zone d'Alerte Renforcée de demander une inversion de rencontre, laquelle doit être obligatoirement validée par le club adverse.
- Maintien de toutes les compétitions nationales -18 ans sur l'ensemble du territoire national.

Après échange, le Bureau Directeur de la Ligue élargi, prend les décisions suivantes applicables sur l'ensemble des championnats régionaux et départementaux adultes (+ 16 ans). **Ces décisions concernent UNIQUEMENT les clubs dont les communes sont situés en Zone d'Alerte Renforcée et débiteront à partir du 2 octobre pour 2 semaines, à savoir sur les weekends du 3/4 et 10/11 octobre :**

- Report des rencontres Régionales et Départementales +16 ans prévues le 3/4 et 10/11 octobre concernant les clubs situés en Zone d'Alerte Renforcée sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ;
- Considérant que les clubs concernés sont dans l'impossibilité de s'entraîner depuis le 25 septembre, ces reports concernent autant les matchs à jouer à domicile qu'à l'extérieur, excepté si le club concerné situé en Zone d'Alerte Renforcée accepte d'aller jouer les matchs à l'extérieur et / ou demande une inversion de match **à la condition obligatoire d'une validation du club adverse ;**

Les clubs concernés à ce jour sont : **ASC BONSECOURS, HBC CANTELEU, AL MAROMME, AL DEVILLE, ROUEN 76 HB, GCO BIHOREL, AL DEVILLE, E QUEVILLY / COURONNE, AL CESAIRE LEVILLAIN, CMS OISSEL, E. STEPHANAISE et STADE SOTTEVILLAIS.**

- Considérant que la pratique sportive en entraînement et compétition est autorisée chez les mineurs, le Bureau Directeur prend la décision du maintien de toutes les compétitions jeunes nationales, régionales et départementales sur l'ensemble de la Région Normandie à l'exception de la catégorie -19 ans. Les compétitions jeunes débiteront le 3/4 octobre.
- Maintien de toutes les compétitions régionales et départementales +16 ans sur les weekends du 3/4 et 10/11 octobre pour l'ensemble des clubs qui ne sont pas situés en Zone Alerte Renforcées.

Ces décisions sont bien entendues susceptibles d'impacter d'autres clubs, d'évoluer ou de se poursuivre au-delà du weekend du 10/11 octobre en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en Normandie. Une nouvelle réunion du Bureau Directeur élargi est programmée le mardi 13 octobre.

Modalités à respecter en cas de COVID 19 positif :

Dans le cas où un joueur ou une joueuse d'une équipe jeune ou adulte contracte la COVID 19, il convient d'envoyer le document justificatif du laboratoire et de l'ARS à la Ligue si cela concerne une équipe évoluant au niveau régional adulte et jeune. Le mail doit être impérativement envoyé à 5900000.coc@ffhandball.net. Ce procédé concernant également les cas contacts avérés par l'ARS.

Ces éléments permettront à la Commission Sportive territoriale de prendre les décisions en respect avec le protocole fédéral sur les rencontres amateurs, **à savoir report obligatoire d'une rencontre, à partir du moment où il y a 3 joueurs testés positifs COVID 19 ou cas contacts dans une équipe avérés par l'ARS.**

Dans le cas où un JA ou JAJ T1 et T2 contracte la COVID 19, il convient d'envoyer le document justificatif du laboratoire et de l'ARS à la Ligue. Le mail doit être impérativement envoyé à 5900000.cta@ffhandball.net. Ce procédé concernant également les JA et JAJ T1 et T2 cas contacts avérés par l'ARS.

Dans le cas où cela concerne un joueur ou une joueuse d'une équipe adulte ou jeune évoluant au niveau départemental, le justificatif doit être envoyé au Comité.

Dans le cas où des cas positifs COVID 19 ou cas contacts sont avérés par l'ARS après le vendredi soir 17h30 concernant un joueur ou une joueuse, Il faut envoyer un mail impérativement à 5900000.coc@ffhandball.net.

ET

PREVENIR PAR TELEPHONE :

- Fabrice MAHIEU au 06 86 92 30 75 ainsi que Yannick PETIT au 06 65 93 18 67 si il s'agit d'une équipe évoluant en championnat régional +16 ans.
- Patrick DEMAIRE au 06 83 24 33 39 et Hervé RIGAL au 06 70 82 50 65 si il s'agit d'une équipe jeune évoluant au niveau régional.

Dans le cas ou des cas positifs COVID 19 ou cas contacts sont avérés par l'ARS après le vendredi soir 17h30 concernant un JA ou JAJ T1 et T2, Il faut envoyer un mail impérativement à 5900000.cta@ffhandball.net.

ET

PREVENIR PAR TELEPHONE :

- Yannick PETIT au 06 65 93 18 67 ou Hervé RIGAL au 06 70 82 50 65.

Les clubs sont invités à bien respecter ces consignes afin que l'équipe adverse et les arbitres soient prévenus à temps en cas de report de match décidé pendant le weekend.

Organisation Assemblée Générale électorale

La direction de l'Amirauté a confirmé à la Ligue lundi la possibilité d'organiser en présentiel l'Assemblée Générale électorale de la Ligue prévue le vendredi 9 octobre.

Un protocole sanitaire sera mis en place afin que cette AG se déroule dans le respect des règles sanitaires. Le Président de la Ligue précise qu'une information sera diffusée aux clubs en début de semaine prochaine.

Exceptionnellement et compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de pot de fin d'AG offert aux clubs.

Fin de réunion à 21h00

Nicolas MARAIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.